



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 52017

## Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de la Cinémathèque française. Son changement d'implantation lui a permis de mettre en œuvre un projet ambitieux de développement, contrepartie de l'effort d'investissement initial important de l'État. La modernisation de la gestion de la Cinémathèque, sa capacité à élargir, à rajeunir et à fidéliser son public, la diversification de son offre culturelle tout comme son souci de préserver et de valoriser son important patrimoine, sont autant d'aspects qui illustrent cette réussite. Selon le rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes, il reste toutefois à la Cinémathèque et à sa tutelle de répondre aux défis à venir. Dans cette perspective, et s'agissant de la gestion des moyens, la Cour recommande de poursuivre le développement des ressources propres et mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et de rémunération. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a pris bonne note des constats de la Cour des comptes concernant la Cinémathèque française. Il considère que ses ressources propres peuvent encore progresser, notamment pour les activités commerciales, pour partie de même nature que celles de salles de cinéma du secteur marchand. Il faut néanmoins relever que la Cinémathèque française s'est efforcée, depuis son installation rue de Bercy, de développer ses ressources propres, qui représentent déjà un tiers de ses ressources totales. Celles-ci sont de trois ordres : billetterie, mécénat et commercialisation. La billetterie est évidemment directement proportionnelle au succès de l'offre au public. Il convient donc de proposer des activités compatibles avec les missions culturelles d'une telle institution, tout en répondant à l'intérêt du public. Cet équilibre est fragile et ne peut être conservé en permanence. On constate cependant que la tendance de la fréquentation annuelle de la Cinémathèque est en hausse constante, l'année 2013 permettant d'atteindre 470 000 entrées, troisième meilleure année depuis sa réouverture en 2005. Par ailleurs, alors que sa valeur était stable depuis 2005, le montant de l'abonnement Libre Pass a augmenté, pour les plus de 26 ans, de 19 % en 2014, permettant d'améliorer les recettes correspondantes. Le mécénat, les partenariats et la commercialisation des espaces de la Cinémathèque sont regroupés dans une même direction, pour une meilleure efficacité dans la recherche d'entreprises privées et partenaires intéressés à apporter leur soutien. Il peut s'agir de grands groupes pour des sommes importantes, comme de petites entreprises pour des apports en industrie. Les difficultés économiques actuelles ne facilitent pas ces recherches, qui exigent un travail de longue haleine, dans un contexte, sur ce terrain particulier, de grande concurrence entre les établissements culturels parisiens. Les dépenses de rémunérations et leur évolution, qui représentent la moitié du budget de la Cinémathèque, sont en effet une préoccupation majeure. Comme l'a relevé la Cour des comptes, la Cinémathèque française a pris déjà quelques mesures en conséquence telles que, outre le strict respect du plafond d'emplois fixé par le ministère, la limitation du recours aux contrats à durée déterminée pour surcroît de travail ou l'absence de prime annuelle et d'augmentation du point d'indice salarial en 2013.

## Données clés

**Auteur** : [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 52017

**Rubrique** : Arts et spectacles

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [18 mars 2014](#), page 2513

**Réponse publiée au JO le** : [17 février 2015](#), page 1145